

2009/1638 - ATTRIBUTION D'UNE ENVELOPPE DE SUBVENTIONS POUR LA PROMOTION DES CIRCUITS COURTS DE DISTRIBUTION AUX ASSOCIATIONS "ALLIANCE PAYSANS ECOLOGISTES CONSOMMATEURS" ; "MANGER ICI AGIR MAINTENANT - MIAM" ; "ARBRALEGUMES" (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Depuis plusieurs années, des initiatives se développent partout dans le monde pour maintenir à la fois des exploitations agricoles à taille humaine en périphérie des villes et offrir aux consommateurs des produits frais de qualité au prix le plus juste, dans une logique de développement durable : il s'agit des "circuits courts de distribution".

Un circuit court de distribution est un mode de commercialisation - essentiellement de produits issus du monde agricole - qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

La vente directe du producteur au consommateur comprend :

- la vente à la ferme (panier, cueillette, marché à la ferme, etc...) ;
- la vente collective (point de vente collectif ou panier collectif) ;
- la vente sur les marchés ;
- la vente en tournées ou à domicile ;
- la vente par correspondance (internet, etc...) ;
- la vente organisée à l'avance (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne – Association pour le maintien de l'Agriculture Paysanne).

La vente indirecte regroupe la restauration (traditionnelle, collective...) ou l'activité d'un commerçant-détaillant (boucher, épicerie de quartier).

Aujourd'hui en France, 16 % des exploitations agricoles font de la vente directe. Elles sont souvent de taille modeste mais représentent 26 % de l'emploi agricole.

Les circuits courts de distribution apportent aux consommateurs des produits de saison et de proximité et aux agriculteurs une meilleure valorisation de leur production, tout en maintenant la vie dans les territoires.

L'apport économique, social et environnemental de ces démarches est aujourd'hui reconnu par tous et le plan d'action "Barnier" propose d'ailleurs des mesures concrètes en ce sens :

- améliorer les connaissances sur les circuits courts et les diffuser ;
- adapter la formation des agriculteurs aux exigences des circuits courts ;
- favoriser l'installation d'agriculteurs en circuits courts ;
- mieux organiser les circuits courts.

A Lyon, le nombre d'acteurs engagés sur les circuits courts de distribution s'est multiplié ces dernières années et continue de se développer, ayant du mal à répondre à la demande de consommateurs urbains de plus en plus attentifs à leur alimentation et à l'environnement.

Aujourd'hui, ce sont environ 4 500 paniers qui sont livrés chaque semaine aux habitants de notre ville dans environ 30 points de distribution en partenariat avec plus de 70 exploitations agricoles de l'agglomération.

Trois associations engagées en faveur du développement des circuits courts de distribution sollicitent la Ville de Lyon pour renforcer leur action sur le champ :

L'Association Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs est une association issue d'un mouvement national né en 1991 qui a pour objet de favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement, des ressources naturelles et une alimentation saine pour chacun.

Par ses actions, l'Association Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs permet la création ou préserve l'existence de fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine.

Elle contribue ainsi à une économie solidaire entre villes et campagne, entre consommateurs et producteurs locaux.

A Lyon, l'Association Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs créée en avril 2002 favorise le développement des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture paysanne).

Il existe aujourd'hui plus de 1 000 AMAP en France avec une progression de + 40 % entre 2007 et 2008.

Dans le Rhône les chiffres sont les suivants : 18 AMAP en 2008 et 30 début 2009.

A Lyon, 8 AMAP existent aujourd'hui contre 2 en 2004.

Pour rappel, une AMAP réunit un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité autour d'un contrat : chaque consommateur achète en début de saison une part de la production qui lui est livrée périodiquement selon un coût constant.

L'Association sollicite une subvention de 4 000 euros pour son fonctionnement sur un budget total de 45 000 euros.

L'Association Manger Ici Agir Maintenant (MIAM) a pour objectif de s'adresser prioritairement aux salariés d'entreprises, aux étudiants et aux enfants. L'Association MIAM propose la livraison de paniers et des animations dans les universités, sur les lieux de travail des entreprises et dans les centres aérés l'été.

Des partenariats sont engagés avec l'ENTPE, Centrale Lyon, La Poste Bellecour et après quelques mois d'existence l'Association MIAM distribue plus de 100 paniers sur le territoire lyonnais.

Elle sollicite une subvention de 2 000 euros pour mettre en œuvre un projet de sensibilisation et d'animation dans les centres aérés auprès des étudiants.

Le budget total de l'action est de 8 000 euros.

L'Association L'Arbralégumes

En 2006, est née sur Lyon "Alter-Conso", une nouvelle façon de faire ses courses en s'abonnant à un système de paniers hebdomadaires de fruits et de légumes.

Aujourd'hui, avec 8 salariés et 14 lieux de distribution, "Alter-Conso" a décidé d'arrêter sa croissance et a facilité la création de deux nouvelles structures : "l'Arbralégumes" et "Croc'ethic", qui ont chacune leurs spécificités. Ces trois structures mutualisent ensemble des moyens au sein du local d'Alter Conso.

L'Arbralégumes est un projet collectif qui a pour objectifs de tisser des liens, participer à la relocalisation de l'économie et démocratiser l'accès à une alimentation de qualité.

Ce projet se réalise à travers la mise en place d'une distribution de paniers destinés aux habitants de Lyon.

Les premiers paniers ont été livrés en juin 2008 dans 3 points de distribution.

Un an plus tard, il y a 7 points de distribution ce qui correspond à 300 paniers permettant à 10 producteurs de vivre dignement de leur travail.

L'Association l'Arbralégumes sollicite une subvention de 2 000 euros pour son fonctionnement.

Il ne s'agit pas d'opposer les circuits courts aux autres types de commercialisation : ils sont, bien au contraire, complémentaires.

En effet, les circuits courts de distribution répondent à une forte demande des consommateurs de restaurer des liens plus directs entre production et consommation, permettant de redécouvrir des produits de terroir, de tradition, d'authenticité.

Cette manière de commercer valorise les qualités de fraîcheur, d'innovation et de qualité nutritionnelle des productions en question ainsi que la connaissance des produits et de leurs modes de production, dans une perspective de relocalisation de l'économie.

En soutenant ces démarches depuis plusieurs années, notre collectivité favorise ainsi la création d'une solidarité économique et sociale entre des populations urbaines et rurales ».

Vu l'avis émis par le Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Economie locale - Relations internationales - Universités ;

DELIBERE

1- Les subventions suivantes sont allouées aux associations ci-après :

- 4 000 € à l'Association Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs dont le siège social est situé 8 quai Maréchal Joffre à Lyon 2^e ;
- 2 000 € à l'Association Manger Ici Agir Maintenant – MIAM dont le siège social est situé 45 rue Franklin à Lyon 2^e ;
- 2 000 € à l'Association Abralégumes.

2 - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours au programme DEVELOPMENT, opération ESS, ligne de crédit 44058, nature comptable 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

G. GOUZOU-TESTUD